



Communiqué de presse

Paris, le 14 décembre 2021

SUD éducation revendique un toit pour tous et toutes et la fin des expulsions des migrant·es

L'accès à l'éducation est un droit fondamental et doit pouvoir être accessible à tous et toutes dans des conditions décentes. En particulier pour les jeunes majeur·es non accompagné·es, pour lesquels l'accès à une formation qualifiante est une condition nécessaire de sa régularisation lors de sa majorité.

Des élèves sans toit ou menacés d'expulsion ne bénéficient pas d'une scolarité comme les autres enfants alors qu'il s'agit d'un droit.

Afin de permettre à ces élèves de suivre, dans de meilleures conditions, leur scolarité, SUD éducation se mobilise aux côtés d'associations et de collectifs afin de faire respecter les droits des enfants et leur obtenir un toit pour vivre décemment en France. SUD éducation apporte son soutien à tou·tes les militant·es, à toutes celles et ceux qui luttent au quotidien en faveur des droits des élèves migrant·es à être scolarisé·es comme les autres élèves.

A Lyon, un collectif Jamais Sans Toit s'est monté pour ne pas laisser un seul enfant dormir dans la rue. Grâce à ces militant·es, ces enfants dorment avec leurs parents dans des écoles.

A Vaulx-en-Velin, deux élèves du lycée Doisneau sont toujours menacé·es d'expulsion du territoire français par la préfecture du Rhône. SUD éducation 69 se mobilise contre cette menace d'expulsion.

A Rennes, plus d'une centaine d'exilé·es dont des familles avec enfants, sont toujours mis à l'abri de façon précaire par des associations alors que c'est le devoir de la préfecture de les mettre à l'abri. La famille de Mariam Silagadze a reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français. SUD éducation 35 apporte tout son soutien à cette famille et se mobilise.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



A Montluçon, un collectif se mobilise également pour la régularisation de la famille Sarsyan qui attend un titre de séjour. A Soissons, pour la famille Kaljosi.

Partout en France, les militant·es de SUD éducation se mobilisent contre ces menaces d'expulsions et pour un logement digne pour ces enfants et leurs familles, pour les jeunes déminorisé·ées, les jeunes majeur·es débouté·es.

SUD éducation revendique le respect de l'article 3 de la convention internationale des droits de l'enfant qui stipule que « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

SUD éducation dénonce le sort réservé aux élèves sans toit et/ou menacé·es d'expulsion.

SUD Éducation exige l'annulation de l'obligation de quitter le territoire français et la délivrance d'un titre de séjour pour toutes les familles concernées.

SUD éducation revendique la régularisation de toutes et tous les sans papiers et l'accès à une scolarité publique, gratuite et émancipatrice pour toutes et tous, sans condition aucune.

SUD éducation appelle à rejoindre toutes les mobilisations et tous les collectifs, à signer des pétitions, à participer aux goûters pour que ces élèves poursuivent leurs études en France.